

# La SIE accélère ses investissements dans l'éclairage public

Après Salé et Berrechid, la Société d'investissements énergétiques entend s'engager dans un nouveau projet en partenariat, cette fois, avec la commune urbaine de Martil. Cette dernière a décidé de rénover son parc d'éclairage public représentant environ 20.000 points lumineux pour une facture énergétique de 11 millions de DH.

La Société d'investissements énergétiques (SIE) prévoit un troisième investissement dans l'éclairage public. Après Salé et Berrechid, la SIE compte s'engager dans un projet initié en partenariat avec la commune de Martil. Cette dernière a décidé de rénover son parc d'éclairage public représentant environ 20.000 points lumineux pour une facture énergétique de 11 millions de DH. L'objectif de la Commune est de réduire d'au moins 40% les consommations énergétiques annuelles liées à son éclairage public.

À cet effet, les deux parties prenantes au projet viennent de lancer conjointement un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue d'identifier des candidats qui les accompagneront dans la rénovation du parc d'éclairage public de la ville de Martil suivant une approche de contrat de performance énergétique (CPE). L'objet de cet AMI, dont le marché porte sur la mise à niveau, la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public de la commune, est de choisir un opérateur qui permettra de garantir la meilleure performance énergétique des équipements existants et nouveaux dans le cadre d'une structure dédiée. «Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la commune souhaite confier ce projet à une structure dédiée, une société de développement local (SDL) qui aura à la fois l'expertise métier des meilleurs pratiques internationales, le recours à un financement pérenne et optimisé et pour laquelle elle sera partie prenante gardant ainsi le contrôle nécessaire à la bonne réalisation de son projet», est-il souligné dans l'AMI. Le dépôt des dos-

siers de candidature doit intervenir avant le 4 juillet 2016.

Ainsi, les actionnaires de la SDL seront la commune avec 51%, la SIE à hauteur prévisionnelle de 10% et l'opérateur d'éclairage public pour une part prévisionnelle de 39%.

## Un contrat de performance énergétique

Les relations contractuelles et financières consistent à ce que la commune passe un contrat de performance énergétique avec une SDL. Cette dernière s'engage sur des consommations énergétiques annuelles par la réalisation de travaux de réhabilitation, renouvellement du réseau d'éclairage public et d'exploitation sur une durée contractuelle. En contrepartie, la commune verse à la SDL des loyers de rémunération d'investissement, de travaux, d'exploitation, de maintenance et de gestion.

La commune urbaine de Martil garde à sa charge le paiement des factures d'électricité au fournisseur d'énergie. Sur la durée du contrat, la somme des loyers et des factures d'électricité annuels doit être inférieure au budget annuel consacré par la commune à l'éclairage public avant les travaux de rénovation. Les économies générées permettront de récupérer la totalité des investissements réalisés.

À noter qu'au sein de la SDL, l'expert éclairage public retenu sera en charge de la conception, de la réalisation des travaux et de la maintenance de l'éclairage public sur la durée du contrat.

Rappelons que la SIE est déjà partenaire de la commune urbaine de Salé dans la société de développement local «Sala



La commune et la SIE souhaitent confier ce projet à une structure dédiée, une société de développement local dont elles seront actionnaires aux côtés de l'adjudicataire.

Noor» pour la gestion de l'éclairage public de la ville de Salé. Cette société est opérationnelle depuis janvier 2015, en partenariat avec la société Oksa Maroc qui est en charge de la partie opérationnelle du projet pour une période de 15 ans, suite à sa sélection lors d'un AMI lancé en juin 2013. En outre, la SIE compte s'engager dans un projet initié en partenariat avec la commune urbaine de Berrechid qui a décidé de rénover son parc d'éclairage public vi-

sant à baisser au minimum de 40% les consommations énergétiques annuelles du parc. En avril dernier, les deux parties ont lancé conjointement un appel à concurrence en vue d'identifier un partenaire technique/investisseur qui les accompagnera dans ce projet selon également une approche de Contrat de performance énergétique. La commune de Berrechid et la SIE souhaitent aussi confier ce projet à une SDL. ■